



PROTOCOLE SANITAIRE

basé sur le PROTOCOLE SANITAIRE – ECOLE ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

(Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports le 26 octobre 2020

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances.)

et complété par la mise en place faite à l'école Jeanne d'Arc à partir du 2 novembre 2020

Contexte

→ Depuis le 11 mai 2020, les écoles ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020.

→ Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'établissement. *La présence des enfants sur les temps de classe est donc obligatoire.*

→ Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par la Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Préalable

→ Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le responsable de l'établissement.

→ Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

→ L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après désinfection des mains. Ils doivent porter

un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre. *Compte tenu du contexte sécuritaire, l'accès de l'école aux parents est réduit au maximum (uniquement pour les temps de garderie et sur rendez-vous).*

→ Il faut entendre par groupe soit la classe (6 classes : PS/MS – MS/GS – GS/CP – CP/CE1 – CE1/CE2 – CM1/CM2) soit le niveau (8 niveaux : PS – MS – GS – CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2).

Nous continuons à regrouper les élèves de même niveau qui sont sur deux classes en gardant le plus possible une distance d'au moins un mètre.

Nous interrompons les ateliers élémentaires qui regroupent des niveaux différents.

Les ateliers avec les MS et GS sont maintenus mais il n'y a plus de mixage dans un même groupe entre ces 2 niveaux.

Chaque groupe-classe respecte sa zone pour les temps de récréation.

Chaque groupe-classe déjeune ensemble à la restauration scolaire.

Les règles de distanciation physique

→ A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

→ Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents.

Appliquer les gestes barrières

→ Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

→ Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades



Adultes

- Le port du masque "grand-public" est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Le ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports met à disposition des enseignants deux masques par jour de présence dans les écoles.
- Il appartient aux employeurs de fournir les masques aux personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur et stocké dans une pochette individuelle (ne pas le rouler).



Enfants

- Le port du masque est à proscrire pour les élèves en école maternelle.
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque "grand-public" est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
 - * Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
 - * Le ministère dote chaque école, en masques "grand-public" afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.
 - * *Chaque enfant entre dans l'école en portant un masque.*
 - * *Les enfants externes changent de masque en rentrant chez eux pour la pause méridienne.*
 - * *Les enfants, qui déjeunent à l'école, ont un autre masque dans une pochette ou une boîte. Ils changent de masque en entrant en classe après la pause méridienne, sous la surveillance de l'adulte responsable du groupe.*



→ Toutes les parties des mains doivent être lavées avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes.

→ Un séchage soigneux doit être fait avec une serviette en papier jetable ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. *Seul le séchage à l'air libre est pour l'instant envisageable.*

→ L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée sous l'étroite surveillance d'un adulte. *Le gel hydroalcoolique est systématiquement utilisé avant chaque récréation. Les autres lavages se font en fonction des possibilités en privilégiant le lavage des mains au lavabo.*

→ Le lavage doit être réalisé à minima :

- * à l'arrivée à l'école
- * avant chaque repas
- * après chaque repas
- * avant chaque récréation
- * après chaque récréation
- * après être allé aux toilettes
- * avant le départ de l'école ou dès l'arrivée au domicile (*le lavage des mains n'est pas fait à l'école à la sortie des classes*)

** avant la garderie ou l'étude du soir*

→ Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.



→ L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

→ *Les fenêtres des classes sont ouvertes chaque matin à 7h30, à chaque récréation, au moment de la pause déjeuner, le soir au départ des élèves et jusqu'à 20h.*

→ *Les fenêtres des autres salles sont ouvertes le matin à 7h30 ainsi qu'à chaque départ d'un groupe.*

→ *Les fenêtres de la salle de restauration sont ouvertes le matin à 7h30, 15 min avant l'accueil du premier service, à la fin du dernier service et le soir au moment du nettoyage.*

→ *Les fenêtres restent ouvertes dans toutes les salles lorsque les températures extérieures le permettent.*

La limitation du brassage des élèves

→ La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise.

Les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible les croisements entre élèves de groupes différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020. *En fonction des difficultés qui pourraient se révéler lors la mise en place, des modifications pourront être faite au présent protocole*

→ Les points ci-après appellent une attention particulière :

* L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement.

* La circulation des élèves dans les bâtiments.

* Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. ~~En cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacés par des temps de pause en classe.~~

Les horaires des récréations des maternelles sont maintenus. Les élèves de chaque niveau sont en récréation ensemble en respectant une zone par classe.

PS	MS	GS
11h00 à 11h30	10h30 à 11h00	10h00 à 10h30
Sieste	12h30 à 13h30	12h30 à 13h30
15h00 à 15h30 mardi 15h30-16h	14h30 à 15h00	15h30 à 16h00 mardi 16h00-16h30

En élémentaire, 2 classes ont les mêmes heures de récréation mais chaque classe a un espace réservé à respecter.

	CP Mme LANGEARD Mme SLOVE	CP/CE1 Mme CANTON	CE1/CE2 Mme BILY Mme SLOVE	CM1/CM2 Mme VIRIOT
lundi au vendredi	10h15 à 10h30	10h15 à 10h30	10h30 à 10h45	10h30 à 10h45
lundi et jeudi	15h30 à 15h45	15h30 à 15h45	15h15 à 15h30	15h15 à 15h30
mardi et vendredi	15h15 à 15h30	15h15 à 15h30	15h30 à 15h45	15h30 à 15h45

*La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels.

Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. *Les élèves d'une même classe maternelle mangent à la même table. Des élèves de classes différentes mangent à des tables séparées d'au moins un mètre. Le service des maternelles est maintenus de 11h40 à 12h30.*

S'agissant des élèves des écoles élémentaires, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe ensemble et dans la mesure du possible toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes. *Les élèves d'une même classe mangent au même service. Deux classes peuvent manger au même service à des tables séparées d'au moins un mètre.*

Quand un enfant a fini son repas, il peut débarrasser son plateau et sortir en récréation. Un roulement est prévu pour assurer une équité entre les élèves.

	CP Mme LANGEARD Mme SLOVE	CP/CE1 Mme CANTON	CE1/CE2 Mme BILY Mme SLOVE	CM1/CM2 Mme VIRIOT
lundi	12h30 à 13h00	13h00 à 13h30	13h00 à 13h30	12h30 à 13h00
mardi	13h00 à 13h30	12h30 à 13h00	12h30 à 13h00	13h00 à 13h30
jeudi	12h30-13h00	12h30-13h00	13h00 à 13h30	13h00 à 13h30
vendredi	13h00 à 13h30	13h00 à 13h00	12h30 à 13h00	12h30 à 13h00

Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat.

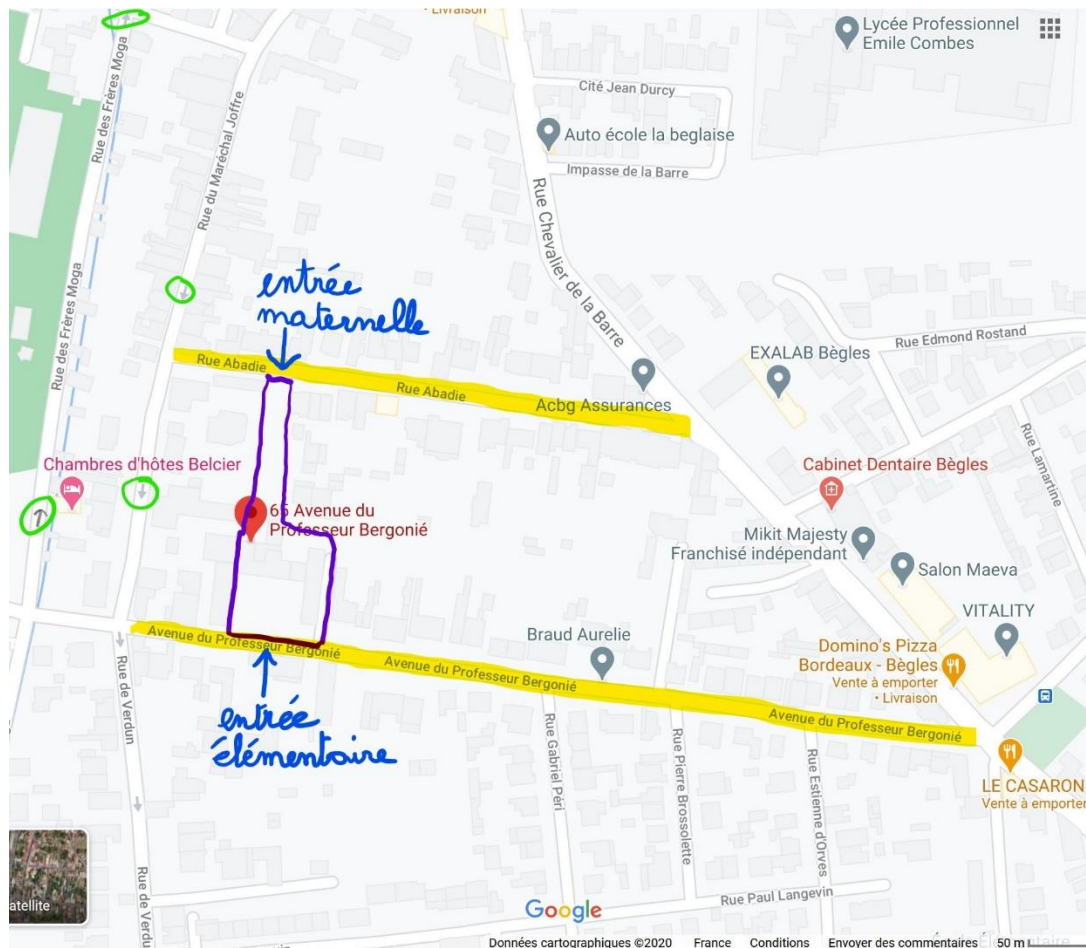
En raison de nombreuses contraintes, aucun retard ne sera toléré. En cas de portail fermé lors de son arrivée, le parent devra garder son enfant à la maison pour la demi-journée.

Garderie du matin de 7h30 à 8h30

En garderie, le brassage entre les groupes est inévitable. Nous respecterons uniquement un groupe maternelle et un groupe élémentaire. Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents qui le peuvent d'amener leur enfant à l'heure d'entrée de la classe plutôt qu'à la garderie.

L'entrée aux heures de la garderie se fait par la rue du professeur Bergonié quelque soit le niveau de classe de l'enfant.

Les parents accompagnent leur enfant aux toilettes pour qu'il se lave les mains avant qu'il rentre dans la salle de garderie. Les parents attendent que la personne responsable de la garderie ouvre la porte. En aucun cas, le parent ne doit rentrer dans la garderie. Le temps de dépose de son enfant doit être le plus court possible.



Arrivée en classe

Les élèves de maternelle entrent par le portail de la rue Abadie.

Les élèves d'élémentaire entrent par le portail de la rue du professeur Bergonié.

<p>PS-MS-GS Entrée possible entre 8h30 et 8h55</p>	<p>CP-CE1 (Mmes Langeard/Slove et Mme Canton) Entrée possible entre 8h30 et 8h45</p>	<p>CE1/CE2 Mmes Bily/Slove et CM1/CM2 Mme Viriot Entrée possible entre 8h30 et 8h45</p>
<p>Les parents masqués accompagnent leur enfant jusqu'au portail de la cour des maternelles. Ils seront accueillis par l'assistante maternelle de chaque classe, qui leur désinfecte les mains avec le gel, avant de les accompagner jusqu'à la classe où l'enseignante les attend.</p>	<p>Les parents masqués accompagnent leur enfant jusqu'au portail. Devant l'école, la distanciation de 1 m, entre parents, doit toujours être recherchée. Le temps de dépose de son enfant doit être le plus court possible. Dès leur arrivée, les enfants se dirigent vers les toilettes pour se laver les</p>	<p>Les parents masqués accompagnent leur enfant jusqu'au portail. Devant l'école, la distanciation de 1 m, entre parents, doit toujours être recherchée. Le temps de dépose de son enfant doit être le plus court possible. L'enfant va se laver les mains au lavabo du</p>

La distanciation de 1 m, entre adulte, doit toujours être recherchée dans l'allée.	mains puis ils restent sous la surveillance d'un adulte dans la cour de récréation jusqu'à 8h45. Les élèves respectent la zone de leur classe qui leur sera indiquée	couloir et rejoint sa classe où des activités d'accueil lui seront proposées jusqu'à 8h45.
--	--	--

Départ de classe	
Les élèves de maternelle sortent par le portail de la rue Abadie. Les élèves d'élémentaire sortent par le portail de la rue du professeur Bergonié.	
PS-MS-GS de 16h30 à 16h55	CP au CM2 de 16h45 à 17h00
Les parents masqués attendent leur enfant au portail de la cour des maternelles. La distanciation de 1 m, entre adulte, doit toujours être recherchée dans l'allée.	Les parents masqués attendent leur enfant au portail. Lors de l'attente, sur le trottoir, la distanciation de 1 m, entre parent, doit toujours être recherchée.
Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.	

Garderie du soir de 17h00 à 18h45
<p>En garderie, le brassage entre les groupes est inévitable. Nous respecterons uniquement un groupe maternelle et un groupe élémentaire. Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents de récupérer leur enfant à la sortie de la classe plutôt que de les laisser à la garderie.</p> <p>La sortie aux heures de la garderie se fait par la rue du professeur Bergonié quelque soit le niveau de classe de l'enfant.</p> <p>Avant d'entrer en garderie, les enfants se lavent les mains.</p> <p>Si les enfants sont dans la cour, les parents attendent au portail pour récupérer leur enfant et ne rentrent pas dans la cour.</p> <p>Sinon, les parents entrent dans la cour de l'école, avec un masque. Ils attendent que la personne responsable de la garderie ouvre la porte. En aucun cas, le parent ne doit rentrer dans la garderie. Le temps de récupération de son enfant doit être le plus court possible.</p> <p>Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.</p>

Etude de 17h00 à 18h00

Avant d'entrer en étude, les enfants se lavent les mains.

Pendant l'étude, les élèves de groupes différents respectent la distanciation de 1m minimum entre eux.

Les parents attendent devant le portail de l'école, avec le port du masque, que leur enfant soit accompagné par un adulte à la fin de l'étude.

Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.

Pendant l'attente, la distanciation de 1m doit toujours être recherchée.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

→ Un nettoyage des sols, grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. *Ce nettoyage est effectué par la société Pro Impec chaque soir. La désinfection sera faite par l'adulte en charge des élèves si des groupes se succèdent dans la même salle.*

→ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé plusieurs fois par jour. *Cette désinfection est effectuée par la société Pro Impec chaque soir et par l'adulte qui part d'une salle. Seuls les adultes sont autorisés à ouvrir et fermer les portes, fenêtres, stores et à allumer et à éteindre les lumières.*

→ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. *Le nettoyage et la désinfection des tables et chaises/tabourets de la salle de restauration sont effectués par le personnel de l'école après le service. Les enfants d'élémentaire déjeuneront sur un plateau qui sera lavé après chaque utilisation.*

→ L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage collectif est assuré ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures.

→ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise à l'intérieure des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée ou que les objets sont isolés 24 heures avant réutilisation. *Une désinfection régulière est effectuée par chaque enseignante ou le personnel de l'école.*

Informier et communiquer

→ Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

<p>Personnel</p>	<p>Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.</p>
<p>Parents</p>	<p>Ils sont informés clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises. <i>Toutes les précisions sont intégrées à ce protocole. A chaque modification, une communication sera faite par Educartable et un nouveau protocole pourra être envoyé à chaque famille.</i> * de leur rôle dans le respect des gestes barrières. <i>Ces gestes doivent être expliqués et mis en place de manière permanente aussi à la maison.</i> * de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école. * de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné. <i>Déclaration sur l'honneur en annexe.</i> * des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel. <i>Procédure en annexe.</i> * de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève. <i>Procédure en annexe.</i> * des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements. <i>La communication à distance est à privilégier. Le cahier de liaison et/ou Educartable sont à privilégiés pour contacter l'enseignante.</i> <i>Il est préférable de contacter l'école par mail. La communication par téléphone peut également être utilisé au 05 56 85 97 75 (si répondeur, laisser systématiquement un message) ou au 06 84 91 17 08 pour les urgences (si répondeur, laisser systématiquement un message).</i> * des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves. <i>L'école sera ouverte aux heures habituelles de 7h30 à 18h45. Les conditions d'accueil pourront être modifiées en raison des contraintes sanitaires mais également en fonction des ressources humaines.</i>

	<p><i>Se référer au présent protocole ainsi qu'au règlement intérieur de l'école. Le temps de dépose de son enfant doit être relativement court pour ne pas créer de file d'attente ou de regroupement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>* des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie. Les arrivées ou les départs de l'école ne doivent pas être des moments d'échanges entre adultes car aucun regroupement ne doit avoir lieu aux abords de l'école.</i> <i>* de l'organisation de la demi-pension. Mission cooking poursuit les livraisons quotidiennes de nos repas. Tous les élèves déjeuneront dans la salle de restauration.</i> <i>* A l'exception des maternelles qui peuvent apporter leur objet transitionnel (doudou), les enfants n'ont pas le droit d'amener des jeux personnels.</i>
<p><i>élèves</i></p>	<p>Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.</p>